



Prévention : état des lieux des pratiques sur le territoire de Böblingen

Cadre de restitution : Contrat d'objectif territorial

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

AWIPLAN

Servipôle
30 avenue du Général Leclerc
<http://www.awiplan.fr>

OPTIGEDE

Administrateur
ADEME
administrateur.optigede@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, , ENTREPRISE, PREVENTION DES DECHETS, AMELIORATION DES PERFORMANCES,, ETUDE DE FAISABILITE, BIODECHET, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

La prévention des déchets est à l'ordre du jour depuis de nombreuses années en Allemagne, au sein des collectivités et des entreprises.

Le Département de BÖBLINGEN (AWB) a élaboré un plan ambitieux de gestion des déchets visant à la réduction des quantités de déchets produites par les ménages et les professionnels ; elle fait suite à la forte hausse des quantités produites dans le Landkreis de Böblingen dès la fin des années 80 et parallèlement, aux capacités d'accueil limitées des centres de stockage.

La démarche de prévention de l'AWB a un triple objectif :

- la protection de l'environnement,
- la préservation des capacités de stockage,
- le respect de la réglementation en vigueur.

L'enjeu de l'action est d'avoir une réflexion rétrospective sur les actions qui ont été menées, évaluer les résultats obtenus et rechercher des points à optimiser.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

L'objectif de la gestion des flux est d'en réduire leur volume. Elle se base sur :

- les entrées des déchets (Input)
- leur durée de vie (Throughput)

- Leurs sorties (Output)

Prévention à la source : réduction des matières premières utilisées dans les produits et les cycles de production. Les procédés de fabrication consomment notamment de l'énergie, du carburant, des agents réactifs, des lubrifiants etc.

Prévention basée sur la durée de vie : il est possible d'intégrer, dès la phase conception, des paramètres variables concernant le consommateur et les modes de consommation futurs. Prolonger la durée de vie d'un produit se traduit par une diminution du volume et de la vitesse des flux de matières.

Prévention basée sur les produits finis : les différents procédés et techniques de fabrication doivent faciliter le recyclage des biens produits (démantèlement et séparation des matériaux).

Le recyclage permet de réintégrer les biens dans le cycle économique et de diminuer ainsi la vitesse et le volume des flux de matières utilisées.

L'état des lieux a pour objectif d'évaluer le plan de l'AWL en assurant :

- la qualité des données et de l'analyse : évaluation de la réduction de déchets à la suite des actions menées, optimisation de l'information, sensibilisation.
- l'analyse des coûts des actions menées,
- l'étude des retours d'expériences,
- la mise en œuvre d'actions correctives.

Résultats quantitatifs:

Impact chiffré de la prévention :

Il est difficile de connaître l'impact quantitatif de la prévention des déchets sur la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) mais on peut considérer que chaque tonne d'OMR évitée représente une économie d'environ 300 euros pour le Landkreis (collecte, traitement et suivi compris).

En savoir plus sur le site de l'AWB

http://www.lra-bb.kdrs.de/servlet/PB/menu/1181839_11/index.html

Une fiche détaillée présentant les résultats obtenus dans cette action a été rédigée par AWB. Elle est disponible auprès d'AWIPLAN (Kristina BELLENOUE et Jean-Michel SIDAINE, awiplan@wanadoo.fr), partenaire du programme OPTIGEDE et co-auteur de ce travail avec AWB.

La mise en place du plan de prévention a permis de réduire le gisement des déchets du Landkreis d'un tiers :

1988 : 187.000 tonnes / an,

1990 : 70.000 tonnes / an

Depuis le niveau reste stable.

Dans la même période, la collecte sélective a permis de recycler des matières autrefois éliminées avec les ordures ménagères résiduelles.

Résultats qualitatifs :

OBJECTIFS DE PREVENTION "AMONT"

Etant donné la difficulté de connaître précisément tous les dangers potentiels pour l'environnement et l'homme de l'utilisation de substances chimiques synthétique et xénobiotiques, un certain nombre de comportements préventifs sont conseillés :

Pour l'entreprise

Eviter l'utilisation de produits polluants dans la production ou les remplacer par des produits inoffensifs. Utiliser des produits biodégradables qui se décomposent entièrement par fermentation ou compostage après utilisation.

Pour le consommateur

Choisir des produits sans impacts nocifs sur l'environnement. Pour pouvoir décider en toute connaissance de cause, il doit connaître les substances polluantes utilisées.

Si l'entreprise refuse de déclarer les substances polluantes présentes dans ses produits, les pouvoirs publics peuvent l'obliger par des mesures coercitives.

Le prix d'un produit étant un critère de choix, les pouvoirs publics peuvent faciliter la mise sur le marché de produits écologiques innovants par le biais de taxes environnementales ou d'aides financières.

Il ne faut cependant pas oublier que la prévention des déchets n'est pas toujours synonyme de réduction de pollution. Un bilan écologique favorable n'est possible que si les mesures de substitution ne provoquent pas davantage de pollutions que les mesures initialement remplacées.

OBJECTIFS DE PREVENTION "AVAL"

- Valorisation matière et énergétique.
- Tri sélectif des déchets banals et spéciaux.
- Élimination de matières polluantes du cycle des flux.

MISE EN OEUVRE

Planning:

AWB

- réalise l'état des lieux,
- adresse un bilan des résultats depuis le démarrage des opérations de sensibilisation,
- met en œuvre des actions correctives si nécessaire,
- rédige un rapport.

Déroulement de la stratégie de prévention :

1 - REDEVANCE INCITATIVE

1989 : redevance incitative

Les usagers ont le choix entre des bacs de 25, 35 ou 50 litres collectés 1 fois / semaine ou lorsqu'ils sont remplis et munis d'une vignette.

Pour l'AWB, cette incitation financière a constitué un levier important dans le cadre de la réduction des quantités de déchets.

1994 : distribution du bac vert pour la collecte des biodéchets. Les usagers ont rapidement accepté ce deuxième bac de collecte, peu coûteux car subventionné par les recettes des OMR.

2002 : nouveau cadre réglementaire.

- Bacs OMR de 120 ou de 240 litres avec puce électronique.
- Tarification en fonction du nombre de vidages effectués.
- Redevance incitative maintenue : part fixe (pour couvrir les frais de fonctionnement) et part variable en fonction du nombre de vidages (au minimum quatre).

Remarques :

- Au début des années 90, le Landkreis a également aménagé des déchèteries dans toutes les communes.

La mise à disposition de bacs de grande taille a permis d'éviter le d'OMR dans les déchèterie comme "encombrants" ou de les éliminer dans des dépôts sauvages.

2 - TRI SELECTIF

En 1989, instauration du tri sélectif des matières recyclables et polluantes pour tous les producteurs de déchets avec :

- Installation de 350 conteneurs pour la collecte du verre et des boîtes de conserves.
- Ouverture progressive de déchèteries par les communes : horaires adaptés - apports gratuits des déchets recyclables - tri et suivi par des agents techniques.

Matériaux acceptés dans les déchèteries :

- dans un premier temps : verre, boîtes de conserve, aluminium, ferraille, polystyrène, films plastiques, papier et emballages ainsi que déchets spéciaux (piles, réfrigérateurs etc.).
- dans un deuxième temps : élargissement aux plastiques et aux encombrants (service payants).

Collecte au porte-à-porte pour :

- les déchets spéciaux : gratuite, une fois par trimestre pour les ménages et une fois par an pour les professionnels.
- la ferraille et le papier.

La responsabilisation des habitants et la mise en place de sacs de collecte payants ont constitué des leviers importants en matière de prévention et de promotion du tri sélectif.

Les jours de collecte sont publiés dans le calendrier de collecte que tous les ménages reçoivent pour leur commune.

3 - EQUIPE DE CONSEILLERS

Mise en place d'un service "Communication" pour répondre à des demandes particulières et accompagner les nouvelles mesures.

Afin d'adapter les approches à chaque public, le service est divisé en quatre pôles :

- 1 - Ménages
- 2 - Maternelles et écoles
- 3 - Entreprises
- 4 - Chantiers

1 - Pour les ménages

Supports de communication sur les différents flux de déchets des ménages

Réunions d'information sur la prévention et le tri sélectif

Mesures spécifiques d'information pour l'habitat collectif

Véhicule-stand permettant une information lors des manifestations et événements locaux

La permanence téléphonique (avec n° dédié)

2 - Dans les maternelles et les écoles

Journées d'action et cours de sensibilisation.

Elaboration de supports pédagogiques pour les enseignants et les parents,

Visites dans les centres de stockage

Organisation de spectacles sur le thème de l'environnement

La mobilisation des élèves de CP a une importance particulière : les actions comme les boîte-goûters ou les agendas scolaires, accompagnées de conseils de prévention permettent de donner les bonnes habitudes aux adultes qu'ils seront demain.

3 - Pour les professionnels

Campagnes d'information à la prévention et la valorisation.

Prévention des déchets spéciaux.

Réunions d'information : hôtellerie-restauration (Guide "Prévention des déchets à la carte"), Maisons de retraite, stands d'information sur les salons professionnels.

Collecte sélective au porte-à-porte : les entreprises peuvent éliminer les déchets recyclables secs en mélange, dans des bacs prévus à cet effet, qui sont ensuite triés et valorisés dans le centre de tri des

déchets professionnels de Leonberg.

Registre des déchets professionnels et Certificat d'élimination simplifié (VEN) permettant de déterminer la composition des déchets professionnels et les filières d'élimination.

4 -Pour les chantiers

Conseillers spécialisés en déchets de construction et de démolition pour accompagner les chantiers privés et publics, sensibiliser les artisans et limiter la production de déchets de chantier en mélange non valorisables.

Promotion du tri sélectif des gravats, déchets de construction, déchets spéciaux et autres matières recyclables.

Prévention des déchets toxiques

Réunions d'information devant les fédérations artisanales

Information sur la réglementation pour leur élimination

Information sur les risques émanant des déchets d'amiante

Fiches d'information aux maîtres d'ouvrages.

Si nécessaire, appel à des experts externes pour évaluer la présence de substances toxiques dans les déchets de chantier.

Année principale de réalisation:

2005

Moyens humains :

Équipe de conseillers multi-cibles

Moyens financiers :

Etat des lieux : 1.850 €

AWB 50 %

Programme life Environnement 50 %

Moyens techniques :

-

Partenaires mobilisés :

AWIPLAN

Société de gestion des déchets du Landkreis (département) de Böblingen (AWB),

Service d'information de l'AWB

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Oui

Page

Difficultés rencontrées :

Équipement de tri sélectif pour les piscines avec sensibilisation du public.
Collecte sélective des biodéchets et des matières recyclables dans les cimetières

Recommandations éventuelles:

La stratégie globale de gestion des déchets du Landkreis a permis de baisser de manière significative la production des déchets dans les années 90. Depuis, une équipe restreinte de l'AWB est chargée du suivi et de l'approfondissement des campagnes de sensibilisation et des différentes mesures mises en place, comme le bac à biodéchets, la publication annuelle du calendrier de collecte, la mise à jour des supports d'information ou les visites des différentes installations.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.

